



Femme, Sport, Éducation et Citoyenneté

Toute une Histoire

Les outils pédagogiques du PRN SEMC :
les frises Histoire



MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

SEMC
Sport
Éducation
Mixités
Citoyenneté

Les FRISES HISTOIRE

Femme, sport, éducation et citoyenneté... toute une histoire

EDITO

L'idée selon laquelle « le sport est conçu par les Hommes pour les Hommes », est-elle la marque de la résignation ou bien est-elle une pensée collective « ordinaire » expliquant la difficulté des Femmes à s'engager dans le sport ?

Pourquoi les populations sportives ont-elles été si longtemps représentées par les catégories dominantes (hommes, jeunes, riches, blancs, urbains) ? Ceci explique-t-il les résistances et controverses suscitées par l'engagement des Femmes dans la pratique sportive ?

« Le véritable héros olympique est, à mes yeux, l'adulte mâle individuel » - Pierre de Coubertin en 1912, discours prononcé à l'occasion des JO de Stockholm. Ces paroles témoignent du virilisme exclusif de ce cénacle : la Femme y est entrevue, au mieux, en tant que spectatrice, jamais comme actrice.

Le sport, longtemps domaine réservé aux Hommes, semble être un espace social propice à la construction des identités masculines, véritable lieu d'expression du courage et de la virilité.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Le sport s'est édifié à partir des vestiges du passé... La société, en mouvement perpétuel, a inlassablement modifié ses rapports à l'éducation, à la liberté civile, à la citoyenneté, etc. Mieux connaître les étapes clés de l'évolution d'une société, permet de mieux appréhender la place tenue par les individus qui la composent. S'agissant de l'espace social particulier que constitue le sport, qu'en est-il de la place occupée par les Femmes ?

« Femme, sport, éducation, citoyenneté » s'est fixé comme objectif de retracer « l'odyssée de la Femme » vers l'érudition, la citoyenneté, la menant à la conquête de son propre corps, jusqu'au droit acquis de ne pas enfanter... Marquer de repères les évolutions majeures ou anecdotiques de la place de la Femme dans la société contribue à comprendre plus finement le sport d'aujourd'hui.

« Les frises historiques », conçues par le Pôle ressources national SEMC, est un outil pédagogique à utiliser sans modération, dans les cursus de formation des éducateurs sportifs, des enseignants d'éducation physique et des entraîneurs. Chacun pourra trouver une utilisation originale, une animation adaptée à la mise en œuvre de cet outil, s'inscrivant dans une démarche avant tout active et interactive. Il s'inscrit dans une ferme volonté de concevoir des moyens éducatifs adaptés permettant de changer durablement les représentations et ainsi contribuer à faire évoluer la place de la Femme dans le sport. A travers cet outil, nous vous proposons, non seulement de mesurer la distance parcourue par les Femmes... et les Hommes, depuis le XVIII^{ème} siècle, mais aussi d'évaluer le chemin qu'il restera à parcourir à chacun d'entre nous pour tendre vers l'égalité.

Stéphanie CORNU,
PRN SEMC

La politique ministérielle en faveur de l'accès des femmes au sport...

2004, une étape déterminante...

Les étapes clé dans la genèse d'une politique publique plus affirmée en direction des femmes dans le secteur sportif en France.

Des éléments de contexte général et de politique supranationale sont également à prendre en compte et présentent également un caractère explicatif.

Premiers éléments de politique générale en faveur des femmes dans les prises de position et discours de Marie-Georges BUFFET. 1998

29/30 mai - Assises nationales du sport féminin. 1999

Loi sur l'égalité d'accès aux mandats électoraux entre les hommes et les femmes. 2000

Création du réseau EWS* (réseau européen « Femmes et sport ») et première conférence européenne « Femmes et sport » à Helsinki. 2000

Conférence européenne « Femmes et sport » à Berlin. 2002

Lancement du groupe de travail « Femmes et sport » double tutelle : Ministère délégué à l'égalité professionnelle et Ministère des sports. 2003

Conférence européenne « Femmes et sport » à Paris (présidence française). 2004

Remise du rapport de B. DEYDIER. 2004

Obligation pour les fédérations de garantir un nombre de siège détenu par les femmes proportionnel au nombre de licenciées (Décret 2004-22 du 7/01/2004). 2004

Instruction 05-022 portant sur la création d'un Pôle ressources national dédié à la promotion du sport féminin et du sport en famille. 2005

Inauguration du PRN « Sport, famille et pratiques féminines » à Aix-en-Provence. 2005

Redéfinition du périmètre d'action du PRN SFPF, extension sur les problématiques d'insertion, et de lutte contre les incivilités et la violence dans le sport : nouvel intitulé pour le PRN, maintenant dénommé « Sport, éducation, mixités, citoyenneté » (SEMC) (Aix-en-Provence).

2009

Création d'un comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes avec établissement de feuilles de route ministérielles (23). 2012

Obligation pour les fédérations sportives de mettre en place des plans de féminisation / Création d'un fonds de soutien d'un million d'euros par an à la médiatisation du sport féminin et handisport 2013

LOI n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes qui comporte des dispositions relatives à l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités professionnelles et sportives. (Cf. Art 63) 2014



MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

CREPS PACA

L'accès au savoir et à l'éducation des femmes

Création de l'enseignement primaire public pour les filles (décret). 1836

La loi Falloux oblige les communes de plus de 800 habitants à ouvrir une école primaire spéciale pour les filles. 1850

Victor Duruy, ministre de l'Instruction publique, crée les cours secondaires pour jeunes filles, jusque-là interdits. 1863

Première loi tentant de protéger les femmes au travail : les femmes ne peuvent travailler dans les mines, ni travailler le dimanche. 1874

La loi Camille Sée organise l'enseignement secondaire féminin (il est différent de celui dispensé aux garçons). Il s'y dispense un enseignement d'où sont absentes les matières indispensables pour passer les examens : latin, grec, philosophie. 1880

Harmonisation des programmes des baccalauréats féminins et masculins. 1924

Les femmes peuvent s'inscrire à l'université sans l'autorisation de leur mari. Suppression de l'incapacité civile des femmes*. 1938

Le nombre d'étudiantes égale celui des étudiants. 1971

Aujourd'hui encore les femmes se forment et ont des parcours professionnels distincts de ceux des hommes... elles sont plus nombreuses dans le domaine de la santé, des soins à la personne... moins présentes sur des fonctions de management et de pilotage des organisations (structures privées ou publiques).

* « L'incapacité » est la situation juridique dans laquelle se trouve une personne dont les engagements, soit en raison de son jeune âge, soit en raison de la défaillance de ses facultés mentales, sont nuls ou annulables et qui, pour ce motif se trouve placée sous un régime légal de protection.



L'accès des femmes à l'espace public et au travail

Avant le XX^{ème} siècle

Mieux comprendre les enjeux...

L'espace du droit, de la politique et l'espace de la cité...

En 1789, l'individu est né, l'individu avec ses droits, droits qui ne concernent pas les femmes. Le suffrage « universel masculin » est donné aux hommes, le référent est l'homme. Il faut attendre 1944, soit un siècle après que les hommes aient eu le droit de vote pour que les femmes accèdent à l'espace public.

Sous l'Ancien Régime, les fils seuls ont le droit à l'héritage. Les filles sont seulement « dotées », selon le bon vouloir des parents. 1495

Les lois de la Révolution : la femme a le même droit à l'héritage que les enfants de sexe masculin. 1790

Le Code Napoléon consacre l'incapacité juridique de la femme mariée : la femme, considérée comme mineure, est entièrement sous la tutelle de ses parents, puis de son époux ; restrictions sévères au droit de divorcer. 1804

Suppression totale du divorce. 1816

Instauration du « suffrage universel » masculin. 1848

La loi Falloux oblige les communes de plus de 800 habitants à ouvrir une école primaire spéciale pour les filles. 1850

Julie Daubié première femme bachelière. 1861

Victor Duruy, ministre de l'Instruction publique, crée les cours secondaires pour jeunes filles, jusque-là interdits. 1863

Louise Michel, communarde, est déportée à Nouméa. 1871

1874 Première loi tentant de protéger les femmes au travail : les femmes ne peuvent travailler dans les mines, ni travailler le dimanche.

1880 La loi Camille Sée organise l'enseignement secondaire féminin (il est différent de celui dispensé aux garçons).

1881 Loi autorisant les femmes à ouvrir un livret de Caisse d'épargne sans l'autorisation de leur époux.

1882 Loi Jules Ferry : l'école primaire est obligatoire et gratuite pour les filles comme pour les garçons.

1884 Loi autorisant le divorce, aux mêmes conditions qu'en 1804.

1892 Loi limitant la journée de travail à 11 heures pour les femmes. Il est interdit de les faire travailler la nuit (loi mal appliquée).

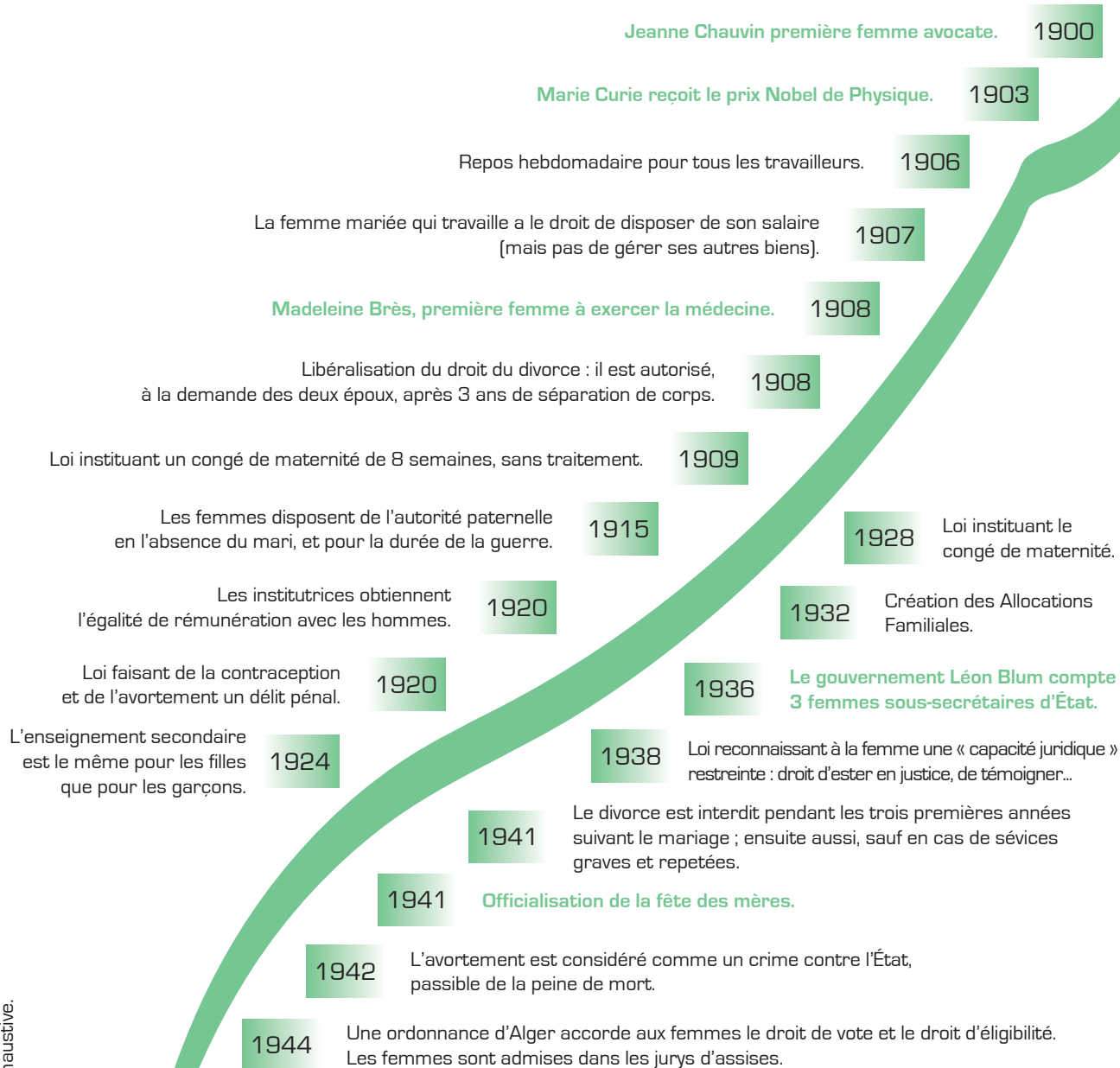


L'accès des femmes à l'espace public et au travail

Au XX^{ème} siècle : de 1900 à 1944

L'idée que les femmes ont les mêmes droits que les hommes est toute récente. Auparavant, comme pour toute discrimination, on s'appuyait sur leurs différences, de nature, de fonction, pour justifier le fait qu'elles étaient privées d'un certain nombre de droits. De plus, on les a le plus souvent considérées comme inférieures, incapables de réflexion, de logique, de maturité. Éternelles mineures, elles devaient se cantonner aux charges du foyer. Sauf lorsqu'elles étaient pauvres : on les exploitait alors autant et même plus que les hommes...

Aujourd'hui, si dans les textes, les femmes ont les mêmes droits que les hommes, dans la réalité bien des inégalités subsistent : elles occupent encore majoritairement les emplois subalternes, donc moins bien payés ; elles sont, plus que les hommes, victimes du chômage et de la précarité ; et elles sont, encore aujourd'hui, souvent systématiquement écartées du pouvoir, dans les partis politiques, au Parlement, au gouvernement...



Cette liste d'événements n'est pas exhaustive.

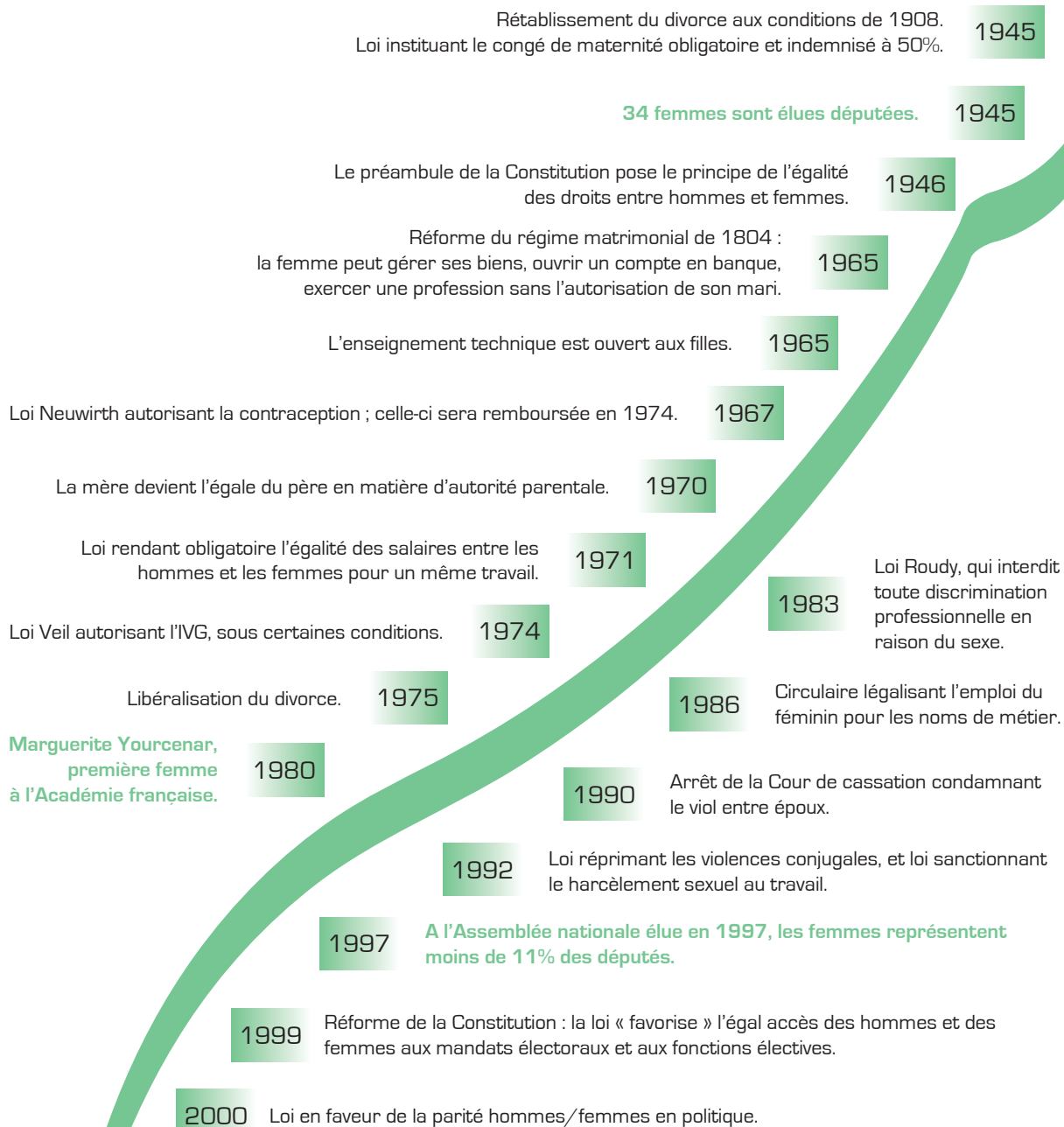


L'accès des femmes à l'espace public et au travail

Au XX^{ème} siècle : de 1945 à 2000

Le droit de vote des femmes marque « la naissance de la femme » à l'espace citoyen

C'est important car cela signifie qu'avant cette date, la femme n'est pas dans l'espace public, elle est cantonnée à l'espace du domestique et aujourd'hui les problématiques que l'on rencontre dans l'espace social et notamment dans l'entreprise découle de toute cette histoire. Les femmes ont tant intériorisé ces comportements qu'elles peuvent parfois demeurer des personnes peu à l'aise dans la sphère du public et un peu plus en phase avec la sphère du domestique.



Cette liste d'événements n'est pas exhaustive.



L'évolution du droit des femmes... les grandes périodes

SOUS L'ANCIEN RÉGIME (1495-1788)

- Les fils seuls ont le droit à l'héritage. Les filles sont seulement « dotées », selon le bon vouloir des parents.
- Le mariage, acte religieux, est soumis à l'autorisation du père, quel que soit l'âge des futurs époux.
- Le mariage est indissoluble ; le divorce et même la séparation de corps sont impossibles.
- Le mari seul a le droit de gérer les biens du couple et les biens de sa femme (mais il n'a pas le droit de dilapider la dot de sa femme).

LES LOIS DE LA RÉVOLUTION (1789-1799)

- Les filles ont le même droit à l'héritage que les fils.
- Le mariage, acte civil, n'est plus soumis à l'autorisation parentale.
- Le divorce est autorisé dans les cas suivants :
 - par simple consentement mutuel des deux époux ;
 - sur la demande de l'un des époux : pour incompatibilité d'humeur, démence, fureur, condamnation infamante, crime, sévices, injures graves, abandon du domicile conjugal pendant deux ans, dérèglement des mœurs notoires.
- La femme a le droit d'accomplir certains actes juridiques, mais le mari garde « la suprématie » dans l'administration des biens.

LE CODE NAPOLÉON (1804)

- Le mariage est soumis au consentement du père :
 - pour le fils, jusqu'à 25 ans ;
 - pour la fille, toujours.
- La femme passe par son mariage de la tutelle de ses parents à celle de son mari :
 - elle doit suivre son mari à son domicile (jusqu'en 1975) ;
 - elle n'a aucun droit sur l'administration des biens communs (jusqu'en 1965) ;
 - elle ne peut disposer de ses biens personnels, ni les gérer sans l'autorisation de son époux, même en cas de séparation de corps (jusqu'en 1965) ;
 - elle ne peut sans autorisation de son mari exercer une profession (jusqu'en 1965) ;
 - elle ne peut accomplir aucun acte juridique (abrogé partiellement en 1938, définitivement en 1965).
- Les époux se doivent fidélité, mais pas au même degré (jusqu'en 1975) :
 - la femme adultère est passible d'un emprisonnement de 3 mois à 2 ans ;
 - l'homme adultère est passible d'une simple amende, et seulement s'il amène sa concubine au domicile conjugal.
- Le divorce n'est autorisé que dans trois cas (jusqu'en 1975) :
 - adultère ;
 - condamnation à une peine infamante ;
 - sévices et injure grave.

LA LOI DE 1975 SUR LE DIVORCE

- La femme n'est plus obligée de vivre au domicile de son mari.
- L'adultère est dépenalisé.
- Le divorce par simple consentement mutuel devient possible.
- La rupture de la vie commune devient un cas de divorce, même sans le consentement de l'un des époux.



L'accès à l'excellence sportive des femmes

Mieux comprendre l'histoire....

La naissance des JEUX OLYMPIQUES MODERNES... un ancrage déterminant

En 1896, à Athènes, s'affirme la renaissance des Jeux olympiques. Pierre de Coubertin déclare immédiatement : « Techniquement les footballeuses ou les boxeuses qu'on a déjà tenté d'exhiber çà et là ne présentent aucun intérêt, ce seront toujours d'imparfaites doublures [...] Que si les sportives femmes sont soigneusement dégagées de l'élément spectacle, il n'y a aucune raison de les proscrire. On verra ce qui en résulte. »

« Peut-être les femmes s'apercevront-elles bientôt que cette tentative ne tourne pas au profit de leur charme ni même de leur santé. Par contre, il n'est pas sans intérêt que l'épouse puisse participer dans une large mesure aux plaisirs sportifs de son mari et que la même soit à même de diriger intelligemment l'éducation sportive de ses fils. »

Quatre ans auparavant, dans une revue universitaire, il assure : « Le véritable héros olympique est à mes yeux l'adulte mâle individuel. »

Et plus tard : « Une olympiade femelle serait impratique, inintéressante, inesthétique et incorrecte. »

« Les Jeux olympiques doivent être réservés aux hommes, leur rôle [des femmes] devrait être avant tout - comme dans les concours antiques - de couronner les vainqueurs. »

En 1928, contre son avis, le Comité international olympique se prononcera pour l'admission des femmes aux Jeux olympiques. Étonnante et obstinée nous apparaît alors Alice Milliat, devant tant d'indifférence ou d'hostilité à la cause du sport féminin. Brillante rameuse, elle fut, en son temps, également controversée mais défendit les femmes avec la même obstination que le Baron Pierre de Coubertin mettait à les combattre.

C'était ainsi que débute l'histoire du sport au féminin....



Cette liste d'événements n'est pas exhaustive.



L'accès à l'excellence sportive des femmes

Tableau récapitulatif de la participation féminine aux Olympiades d'été

Année	Ville	C.N.O.	Epreuves	Participants	Hommes	Femmes	% de Femmes
1986	Athènes	14	43	245	245	0	-
1900	Paris	19	86	1 078	1 059	19	1,76%
1904	St Louis	13	89	689	683	6	0,87%
1908	Londres	22	107	2 035	1 999	36	1,77%
1912	Stockholm	28	102	2 437	2 380	57	2,33%
1920	Anvers	29	152	2 607	2 530	77	2,95%
1924	Paris	44	126	2 972	2 836	136	4,57%
1928	Amsterdam	46	109	2 884	2 594	290	10,05%
1932	Los Angeles	37	117	1 333	1 206	127	9,53%
1936	Berlin	49	129	3 936	3 608	328	8,33%
1948	Londres	59	136	4 092	3 707	385	9,41%
1952	Helsinki	69	149	5 429	4 911	518	9,54%
1956	Melbourne Stockholm	67 29	145 6	3 337	2 953	384	11,51%
1960	Rome	83	150	5 313	4 703	610	11,48%
1964	Tokyo	93	163	5 133	4 450	683	13,30%
1968	Mexico	112	172	5 498	4 717	781	14,20%
1972	Munich	121	195	7 121	6 063	1 058	14,86%
1976	Montréal	92	198	6 043	4 976	1 247	20,63%
1980	Moscou	80	203	5 283	4 158	1 125	21,29%
1984	Los Angeles	140	221	6 802	5 235	1 567	23,04%
1988	Séoul	159	237	8 473	6 287	2 186	25,80%
1992	Barcelone	169	257	9 368	6 660	2 708	28,91%
1996	Atlanta	197	271	10 744	7 060	3 684	34,28%
2000	Sydney	199	300	10 651	6 582	4 069	38,20%
2004	Athènes	201	301	10 625	6 296	4 329	40,74%
2008	Pékin	205	302	10 942	6 305	4 637	42,38%
2012	Londres	204	302	10 093	6 068	4 835	47,90%
2016	Rio	207	306	10 568	5 892	4 676	44,24%

Sources : D'après André LECLERC, historique de la participation des femmes aux Jeux olympiques modernes et aux grandes compétitions internationales, Assises départementales organisées par le Comité départemental olympique et sportif de l'Aveyron et la Direction départementale de la jeunesse et des sports / CNOSF ; The London 2012 Olympics : a gender equality audit, Peter Donnelly, University of Toronto, Mars 2013 / CIO, Mars 2017.

CNOSF

1, avenue Pierre de Coubertin - 75640 PARIS Cedex 13

Tél. 01 40 78 28 00 - Fax 01 40 78 29 51

<http://www.comite-olympique.asso.fr>

Ministère des Sports

95 avenue de France - 75650 Paris CEDEX 13

Tél. : 01 40 45 90 00

<http://www.sports.gouv.fr>



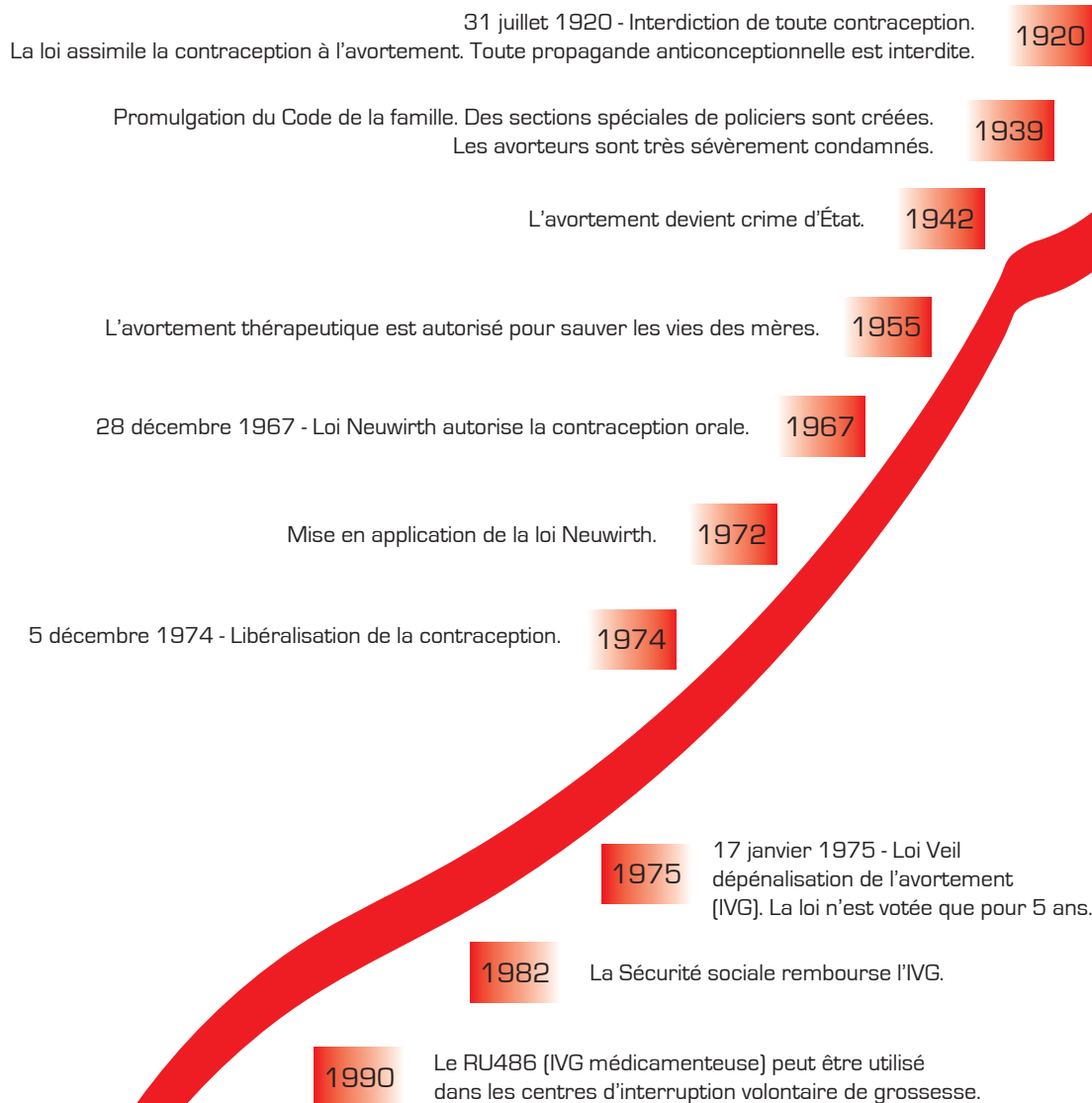
Sport
Éducation
Mixités
Citoyenneté



La contraception et le droit à l'avortement, des conquêtes récentes

Le corps des femmes corps appartient dorénavant aux femmes

Au début des années 1970, les femmes se mobilisent dans un nouveau mouvement féministe. Leurs objectifs : le droit à la contraception et à l'avortement ainsi que la fin de l'impunité de fait du viol, le combat contre les violences conjugales, le harcèlement sexuel et la dégradation de l'image de la femme au travers de la pornographie et la publicité sexiste. En vingt ans, des lois favorables aux femmes témoignent d'une avancée certaine des droits des femmes. Mesurons le chemin parcouru depuis le XIX^{ème} siècle.



«Il ne faut pas ignorer, ni vous, ni vos compagnes de souffrance que la science vous a émancipées de l'épouvantable fatalité d'être mère», écrit Paul Robin en 1900



Effets Rétro...

Soient (contre)dit(s) en passant...

Femme et Instruction

Le cercle est bouclé : les femmes sont sottes parce qu'elles sont mal éduquées et cette même sottise sert d'alibi à ne pas les instruire.

Annette Rosa, Citoyennes. Les femmes et la Révolution française (1988)

Femme et Droits

« La femme a le droit de monter sur l'échafaud ; elle doit avoir également celui de monter à la Tribune ».

Olympe de Gouges (1792)

Femme et contraception

« Il ne faut pas ignorer, ni vous, ni vos compagnes de souffrance que la science vous a émancipées de l'épouvantable fatalité d'être mère ».

Paul Robin (1900)

Femme et frivolité

On obtient ainsi avec la complicité bienveillante de la coutume, de l'église et du droit une sorte d'école des sottes, génératrice de femmes dépendantes, pressées de compenser leur soumission dans la frivolité mondaine.

Annette Rosa, Citoyennes. Les femmes et la Révolution française (1988)

Femme et pudeur

La femme doit être chaste jusque dans sa parure; elle doit bannir de ses vêtements tout ce qui sent le mensonge ou plutôt l'adultère. Chose étrange! Les femmes, si délicates pour tout, sont plus fortes que les hommes quand il faut se charger des insignes du vice.

Les œuvres de Saint Cyprien (200-258 ap J.C) - les Actes du Martyre

Femme et Olympisme

« Je n'approuve personnellement pas la participation des femmes aux concours publics, ce qui ne signifie pas qu'elles ne doivent pas pratiquer un grand nombre de sports, mais sans se donner en spectacle. Aux Jeux Olympiques, leur rôle devrait être surtout de couronner les vainqueurs ».

Pierre de Coubertin (1935)



QCM "Les frises histoire"

Répondez à la question en choisissant la ou les bonnes réponses

Cotation du test : 1 point par bonne réponse -1 par absence ou mauvaise réponse

- A quelle date est institué le droit de vote pour les femmes françaises ?
 - 1789
 - 1801
 - 1944
 - La Ministre des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports Najat Vallaud-Belkacem a proposé un projet de loi sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Quand a-t-il été adopté ?
 - 2000
 - 2008
 - 2014
 - A quelle date les femmes disposent-elles du droit d'ouvrir un livret de Caisse d'Épargne sans l'autorisation de leur mari ?
 - 1861
 - 1881
 - 1975
 - Que rend obligatoire la loi Jules Ferry ?
 - L'école secondaire pour les filles
 - L'école primaire pour les filles et les garçons
 - L'Université pour les filles
 - Qui est Julie Daubié ?
 - La première femme à recevoir le prix Nobel
 - La première bachelière
 - La première médaillée olympique
 - Quel ministre en charge du sport a, en premier, jeté les bases d'une meilleure prise en compte des femmes dans le sport ?
 - Jean-François LAMOUR
 - Marie- Georges BUFFET
 - Maurice HERZOG
 - Qu'autorise la Loi Neuwirth en 1972 ?
 - La contraception orale
 - La mission d'égalité de l'enseignement
 - La capacité aux femmes d'être élues
 - A partir de quelle date, les filles ont-elles commencé à accéder à l'école ?
 - 1789
 - 1850
 - 1924
 - A quelle nouvelle épreuve participent les femmes aux Jeux Olympiques de Londres ?
 - Saut à ski
 - Boxe
 - Relais mixte biathlon
 - Quand est institué le baccalauréat féminin ?
 - 1789
 - 1919
 - 1969
 - Quand Marie Curie remporte-t-elle le prix Nobel ?
 - 1903
 - 1911
 - 1914
 - Les femmes ont toujours pu participer aux JO dès leur rénovation :
 - vrai
 - faux
 - Dans quelle ville eurent lieu les premiers jeux olympiques mixtes ?
 - Londres
 - Athènes
 - Paris
- ... Et à quelle date ?
- 1886
 - 1900
 - 1908
- En France, quel code, qui imposait le devoir d'obéissance de la femme envers le mari, a été partiellement abrogé en 1938 ?
 - Le Code Napoléon
 - Le Code de la famille
 - Le Code civil



Solutions du QCM "Les frises histoire"

Répondez à la question en choisissant la ou les bonnes réponses

Cotation du test : Note max 15/15

1 point par bonne réponse ; -1 par absence ou mauvaise réponse ou partiellement bonne

- A quelle date est institué le droit de vote pour les femmes françaises ?
 - 1789
 - 1801
 - 1944
 - La Ministre des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports Najat Vallaud-Belkacem a proposé un projet de loi sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Quand a-t-il été adopté ?
 - 2000
 - 2008
 - 2014
 - A quelle date les femmes disposent-elles du droit d'ouvrir un livret de Caisse d'Épargne sans l'autorisation de leur mari ?
 - 1861
 - 1881
 - 1975
 - Que rend obligatoire la loi Jules Ferry ?
 - L'école secondaire pour les filles
 - L'école primaire pour les filles et les garçons
 - L'Université pour les filles
 - Qui est Julie Daubié ?
 - La première femme à recevoir le prix Nobel
 - La première bachelière
 - La première médaillée olympique
 - Quel ministre en charge du sport a, en premier, jeté les bases d'une meilleure prise en compte des femmes dans le sport ?
 - Jean-François LAMOUR
 - Marie-Georges BUFFET
 - Maurice HERZOG
 - Qu'autorise la Loi Neuwirth en 1972 ?
 - La contraception orale
 - La mission d'égalité de l'enseignement
 - La capacité aux femmes d'être élues
 - A partir de quelle date, les filles ont-elles commencé à accéder à l'école ?
 - 1789
 - 1850
 - 1924
 - A quelle nouvelle épreuve participent les femmes aux Jeux Olympiques de Londres ?
 - Saut à ski
 - Boxe
 - Relais mixte biathlon
 - Quand est institué le baccalauréat féminin ?
 - 1789
 - 1919
 - 1969
 - Quand Marie Curie remporte-t-elle le prix Nobel ?
 - 1903
 - 1911
 - 1914
 - Les femmes ont toujours pu participer aux JO dès leur rénovation :
 - vrai
 - faux
 - Dans quelle ville eurent lieu les premiers jeux olympiques mixtes ?
 - Londres
 - Athènes
 - Paris
- ... Et à quelle date ?
- 1886
 - 1900
 - 1908
- En France, quel code, qui imposait le devoir d'obéissance de la femme envers le mari, a été partiellement abrogé en 1938 ?
 - Le Code Napoléon
 - Le Code de la famille
 - Le Code civil

